

COLLECTE DES DÉCHETS

La seconde vie de vos emballages recyclables et papiers

Carton, papier, verre, acier, aluminium : grâce à votre tri au quotidien, ces emballages recyclables servent à produire de nouveaux objets.

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS - SIMULATEUR



Que faire de vos papiers et emballages recyclables ?

Déposez vos emballages recyclables tels que briques alimentaires, boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastiques, cartons, journaux et magazines en vrac dans votre conteneur de tri sélectif (bac ou caissette).

À savoir : Ne mettez pas le verre, des sacs poubelles, des vêtements, des chaussures, des jouets ou des pots en plastique car votre conteneur serait refusé par les agents de collecte.

Téléchargez ci-dessous le mémo-tri pour le recyclage.

Que faire de vos emballages en verre ?

Déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre, quelle que soit leur couleur, dans les colonnes d'apport volontaire, réparties sur tout le territoire. Pensez à bien retirer avant les bouchons, capsules et autres couvercles.

Pour trouver une colonne d'apport volontaire pour le verre, consultez la carte ci-dessous :

Rien ne se perd, tout se transforme

Fabriqués à partir de bois, le papier et le carton sont composés de fibres de cellulose qui peuvent être réutilisées jusqu'à 10 fois. Les boîtes de conserves, les barquettes ou encore les canettes d'aluminium font partie des métaux qui sont compactés pour ensuite être fondus et réutilisés.

Quant au verre, il peut se recycler à l'infini ! Sur notre territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet, il est trié et lavé par Briane Environnement dans son centre de traitement de Saint-Juéry. Puis valorisé dans la Verrerie ouvrière d'Albi (VOA), pour servir à fabriquer de nouvelles bouteilles, en utilisant moins de matière et moins de combustible.

*Bon à savoir : toutes les consignes de tri sont répertoriées dans le guide de tri, l'aide-mémoire et l'adhésif sur les contenants de collecte.
N'hésitez pas à contacter le Service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au numéro vert 0800 007 236 pour plus d'informations (gratuit depuis un poste fixe).*



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30